

Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 24 associations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.

Avec le soutien de la COCOP



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Informations pratiques

Les entretiens individuels

Les entretiens visant à faire les bilans socio-juridique, professionnel et linguistique se font exclusivement sur rendez-vous.

Contact : Delphine Nouind - 02 629 77 10 - dnouind@cire.be

L'atelier "Citoyenneté et orientation socio-professionnelle"

Séance d'information le mercredi 4/09/2013, de 14h à 16h

Au Centre social protestant

Rue Cans, 12

B-1050 Bruxelles

Séance d'inscription le mercredi 11/09/2013 à 9h

Au CIRÉ

rue du vivier, 80-82

B-1050 Bruxelles

Attention! La présence à la séance d'inscription est obligatoire pour pouvoir commencer l'atelier.

Calendrier de l'atelier

du lundi 16/09/2013 au mercredi 27/11/2013

Horaire

les lundis, mardis et mercredis de 9h à 13h

Attention! Des séances supplémentaires de travail personnel et d'accompagnement sont prévues les 20/11/2013, 25/11/2013 et 26/11/2013 de 14h à 16h. Elles font intégralement partie de l'horaire de l'atelier.

Le mercredi 27/11/2013, dernier jour de l'atelier, sera consacré à un voyage qui durera toute la journée (9-19h).

Une séance (facultative) consacrée à la construction d'un projet personnel de travail indépendant est prévue le mardi 19/11/2013 de 14h à 16h.

Lieu du déroulement de l'atelier

Au CIRÉ

rue du vivier, 80-82

B-1050 Bruxelles

Accès

Bus : 59 Arrêt Natation – 95 Arrêt Germoir

Tram : 81 Arrêt Germoir

Pour toute information supplémentaire

Delphine Nouind - 02 629 77 10 - dnouind@cire.be

BAPPA

BUREAU D'ACCUEIL DES PRIMO-ARRIVANTS

Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers



Conditions d'accès aux services du BAPA

- Disposer d'un titre de séjour de plus de 3 mois et séjourner en Belgique depuis moins de 3 ans à dater de l'obtention d'un titre de séjour et
- être inscrit au registre des étrangers d'une commune de la Région de Bruxelles-Capitale.

Services offerts dans le cadre du BAPA

1. **Des entretiens individuels** pour analyser les besoins de la personne en termes social, professionnel et linguistique. Les entretiens se déroulent dans une langue de contact, avec un interprète si nécessaire, et comprennent :
 - **Un bilan social** visant à analyser les besoins éventuels en termes socio-juridiques, de logement, de scolarité des enfants, de couverture des soins de santé...
 - **Un bilan professionnel** visant à identifier les besoins en termes d'équivalence de diplômes, faire le bilan des études et/ou des formations suivies, faire le bilan de l'expérience professionnelle, évaluer les possibilités concrètes au vu du marché de l'emploi et de la législation du travail en Belgique.
 - **Un bilan linguistique** visant à évaluer le niveau de scolarité de la personne et à tester globalement le niveau de connaissance du français.
2. **Une orientation vers les services compétents** et un suivi de la prise en charge.
3. **L'organisation d'ateliers** "Citoyenneté et orientation socio-professionnelle".

Objectifs des ateliers "Citoyenneté et orientation socio-professionnelle"

Ces ateliers ont pour but de permettre aux personnes primo-arrivantes :

- de s'orienter plus facilement dans le cadre de la vie quotidienne
- d'avoir des clés de compréhension du fonctionnement de la société
- de découvrir le patrimoine culturel de la Belgique
- de mieux comprendre les réalités du marché de l'emploi en Belgique.

Conditions supplémentaires d'accès aux ateliers

L'atelier se déroulant exclusivement en français, il est demandé aux futurs participants (outre les conditions générales d'accès aux services du BAPA) :

- d'avoir été scolarisés dans leur pays d'origine (minimum niveau équivalent à la fin des humanités inférieures – CESI)
- d'avoir une bonne connaissance du français à l'oral et à la lecture.

Le contenu des ateliers est basé sur les cahiers "Vivre en Belgique" réalisés par le CIRÉ et disponibles sur : WWW.CIRE.BE

Contenu du programme de l'atelier "Citoyenneté et orientation socio-professionnelle"

1 ^{er} MODULE : CITOYENNETÉ	
Géographie, Histoire et Histoire de l'art	28h
Organisation politique et administrative	4h
Droit des étrangers	4h
Organisation de la protection sociale	4h
Organisation des soins de santé	4h
Le logement	4h
L'enseignement (maternel, primaire et secondaire)	4h
Vie pratique	4h
Vivre Ensemble (histoire de l'immigration, identités et chocs culturels, normes et valeurs...)	12h
Visites-découvertes de sites institutionnels, historiques et culturels	24h
TOTAL	92h

2 ^{ème} MODULE : ORIENTATION SOCIO-PROFESSIONNELLE	
Les différents types d'enseignement pour adultes, les équivalences de diplômes et la valorisation des acquis de l'expérience	4h
Les formalités imposées à certains travailleurs étrangers, le marché de l'emploi, les différents statuts de travail, la législation sur le travail	8h
Les techniques de recherche d'emploi	8h
La construction d'un portefeuille de compétences, la détermination du type de projet professionnel	26h
Le travail indépendant (pour les personnes intéressées par ce type d'activités)	2h
TOTAL	48h

ATTENTION! Les deux modules sont indissociables (pour pouvoir participer au module "orientation socio-professionnelle", il faut avoir suivi le module "citoyenneté").

- La participation à l'atelier est totalement gratuite.
- Au terme de l'atelier, les participants bénéficient d'un suivi individuel au niveau socio-professionnel au cours des 6 mois suivant la fin de l'atelier.